



REINSCRIPTION REGLEMENT FINANCIER

Merci de prendre connaissance des nouveaux tarifs, adoptés lors de l'AG de l'OGEC du 19/01/2015

	Ecole	Collège
1 ^{er} enfant	260 €	275€
2 ^{ème} enfant	- 25 €	- 25 €
3 ^{ème} enfant	- 40 €	- 40 €
Forfait	20 €	40 €
Garderie	2 € de l'heure	
Cantine (maternelle)	4,10 €	
Acompte (à déduire de la scolarité)	30 €	30 €
Frais de dossier (1 ^{ère} inscription)	30 €	30 €
Cotisation volontaire APEL	21 € par famille	21 € par famille
Manuels scolaires	Fournis par l'établissement	Fournis par l'établissement
Fournitures	Petite liste demandée aux familles	A la charge des familles

Le forfait correspond aux frais liés aux activités extrascolaires, sorties (exposition, musée), aux achats de matériel spécifique. Ainsi, aucune autre somme ne vous sera demandée, hormis une participation pour les voyages à l'étranger, les classes découvertes et les sorties de fin d'année.

Cotisation volontaire APEL : elle est à intégrer avec le règlement de l'acompte de l'ainé. Si vous cotisez dans une autre APEL, merci de nous transmettre un justificatif.

Trois modes de paiement vous sont proposés :

- Formule 1 : En 3 prélèvements automatiques (remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB)
- Formule 2 : En une seule fois, à réception de facture (octobre 2015)
- Formule 3 : En 3 versements (octobre- janvier-avril)

Tous les règlements s'effectuent auprès de Mme GAILLARD (comptable de l'établissement) à l'adresse suivante : Collège Saint Charles, service comptabilité, 79 rue de l'église 01570 FEILLENS.

Votre contribution est indispensable. Elle nous permet de faire face à nos engagements financiers et à l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et de nous le retourner pour le 30 avril 2015

Nous restons à votre disposition et vous remercions pour votre confiance.

Thérèse CORGET

Pascal LYANT

Olivier DUBY

Madame, Monsieur----- Parent de l'élève-----classe-----

- a/ont pris connaissance du règlement financier
- réinscrit/réinscrivent leur(s) enfant(s)
- choisit /choisissent la formule de paiement 1 (joindre un RI 2 3
- verse/versent la somme de :.....euros correspondant à :
- 30€ d'acompte obligatoire
- 21 € cotisation APEL par famille (volontaire)

Merci de faire un chèque global au nom de l'OGEC

A Feillens, le

SIGNATURE